

**COMMUNE
D'ALLENES-LES-MARAIS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 1^{ER} MARS 2022**

-Appel des élus :

Etaients présents : MM. MAYOR G. VANDAELE-MEQUIGNON C. RIGAUT B. MARCHE A. DAL MORO S. WARNIER V. DELTOUR J.P. AMUSAN-ROYER J. TOMASELLA-GARNIER C. HALLUIN C. DESCHAMPS I. MAS I. BROUTIN F. MESTDAGH J. GAILLARD J.C. DUMOUTIER A. NOUE-FIRMIN L. MARCQ F. LECLERCQ Ph. DORCHIES-BRILLON BOUSSEMART M. M. MINNENS L.

Procuration : MR STACHOWICZ Maxime donne procuration à MME BOUSSEMART Marie.

-Désignation du Secrétaire de séance : Madame DESCHAMPS.

Monsieur LECLERCQ : « Notre groupe souhaite exprimer son soutien au peuple ukrainien. A cette fin nous souhaitons savoir si notre commune prend des dispositions peut-être pas en termes d'accueil mais en termes matériels, vêtements, alimentation, médicaments... »

Monsieur le Maire : « On a demandé aux autres communes qui ont déjà commencé afin de connaître la démarche. Demain, nous appellerons les services de la MEL pour savoir si une démarche intercommunale est en cours afin de se servir de la logistique de la MEL pour centraliser les dons récoltés sur Allennes.

Monsieur LECLERCQ : « Vous pourrez communiquer sur le sujet ? »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, dans l'espoir d'avoir des denrées et des vêtements, nous allons forcément communiquer pour appeler les Allennois à déposer leurs dons en mairie. »

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022.

Madame DORCHIES-BRILLON : « Dans son intervention lors du dernier conseil municipal monsieur le DGS rappelle son devoir de réserve. Celui-ci incombe à tout fonctionnaire comme son corollaire c'est-à-dire la neutralité. Il est vrai que les contours sont difficiles à déterminer pour ce devoir qui est une notion purement jurisprudentielle. Pour autant monsieur le DGS vous n'hésitez pas à indiquer que vous prenez le risque de sortir de ce devoir de réserve. Devoir de réserve qui je vous le rappelle suppose de la réserve et de la retenue dans l'expression de vos opinions. Donc je vous cite monsieur le DGS, débats puériles, stériles, pas de nature à apporter du mieux au quotidien des Allennois. Il s'agit bien là de votre opinion, sans compter que vous jetez par là le discrédit sur notre groupe. De surcroît monsieur le DGS, quand vous parlez de parutions sur les réseaux sociaux, vous ciblez qui monsieur le DGS ? Les internautes ? les internautes non élus. Pour conclure et comme vous l'indiquez pour votre souhait d'être dans l'anonymat comme l'ensemble des fonctionnaires monsieur le DGS, commencez si je peux me le permettre à respecter votre devoir de réserve comme tout fonctionnaire. »

Monsieur le Maire : « Dont acte. De toutes façons, je soutiens ses propos. C'était juste pour lui une manière d'amener dans la discussion qu'il ne souhaitait pas justement paraître dans ces publications. Point. »

Adopté par 5 voix contre et 18 voix pour.

1 – Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

Monsieur le Maire procède à la présentation du document annexé à ce présent Procès-Verbal.

Monsieur le Maire répond aux questions déposées par le groupe ensemble pour Allennes le 27 février 2022 :

« Concernant la baisse des recettes des domaines, je l'ai expliqué, c'est compensé par la prestation ASP de la cantine à 1€ avec le rectificatif : les 49000€, il s'agit de la baisse.

Pour la Maison Médicale : les recettes s'élèvent à 44000€ loyer et remboursement de charges électricité eau etc... La municipalité assume les charges pour la partie Archives et PMI mais refacture les consommations des praticiens. Donc 44 503€ de recettes et les dépenses d'électricité d'eau et d'assurance etc...s'élèvent à 12 100€. Faites le calcul en fonction de ce que ça nous rapporte...

Alors la troisième question, je vais laisser répondre Thomas s'il le veut bien car ça concerne le personnel et les frais liés à la COVID.»

Monsieur le Directeur Général des Services : *« La charge inhérente au COVID sur la partie personnel communal. On a évalué la surcharge de la manière suivante : pour éviter le brassage des élèves en cantine, le nombre d'animateurs supplémentaires est estimé à 6 sur 36 semaines, ce qui nous amène à une dépense d'environ 25 000€. Ensuite, vous ajoutez à cela les heures de nettoyage à l'école pendant les pauses pour à peu près 5000€. Donc environ 30 000€ pour la partie scolaire au niveau du personnel. Pour le reste d'autres dépenses ont été effectuées liées au COVID mais elles ne concernent pas le personnel : masques, produits d'entretien... »*

Madame DORCHIES-BRILLON : *« Merci, vous comprendrez encore une fois monsieur le Maire que notre lecture du ROB est quelque peu mitigée. Permettez-nous de relever de bonnes nouvelles comme le fait qu'en 2024 nous n'aurons plus à rembourser les 91 700€ qui sont aujourd'hui déduits de notre AC, comme la recette de 45 000€ reversée par l'Etat pour la cantine à 1€ qui est aussi une bonne chose mais aussi les deux emprunts qui seront soldés d'ici 2024 et 2025 : l'Eglise 2024 et le béguinage 2025. Ça c'est plutôt positif pour l'avenir. Je trouve que c'est un ROB qui n'est pas mal construit mais qui manque à nos yeux de précisions aussi je vais laisser messieurs MINNENS et LECLERCQ chacun leur tour pour faire part de leurs observations et je reprendrai la parole pour conclure. A cet égard monsieur le Maire, est-ce que vous souhaitez qu'il y ait des interventions point par point pour répondre au fur et à mesure ou vous voulez qu'on déroule et... »*

Monsieur le Maire : *« On va faire point par point peut-être »*

Monsieur LECLERCQ : *« Juste pour mon information, l'année dernière et l'année d'avant on avait évoqué deux prêts qui étaient de 250 000€ à 5,40% et un autre prêt de 583 000€ à 6,22%. J'avais attiré votre attention sur le taux qui était assez fort et que nous étions encore sur la partie intérêts et qu'il était intéressant de pouvoir renégocier ces prêts. Vous aviez à l'époque une oreille favorable me semble-t-il à cette remarque... »*

Monsieur le Maire : *« Je ne me suis pas penché sur la question, je renote »*

Monsieur LECLERCQ : *« ok. Je vais être un peu dans les redites, excusez-moi mais nous avons observé dans le poids de la dette par habitant que vous ne repreniez pas celui de la CCHD. Je pense que le poids de la dette de la CCHD sont des travaux qui ont été réalisés dans la commune d'Allennes-les-Marais et qui sont globalement, que la reprise a été faite par la MEL et sera remboursée par les communes de l'ex-CCHD au travers d'une attribution supplémentaire. Pour autant, ça reste quand même une charge à l'égard des Allennoises et des Allennois et nous aurions jugé bon de pouvoir la faire figurer de manière que le calcul soit plus juste que le comparatif que vous avez fait de dire actuellement il est de 585,76€ pour une strate à 787€. Vous allez me dire ça ne va pas modifier la face du monde car ça va remonter à 620 ou 630€. On sera toujours en dessous de la strate des plus de 3500 habitants.*

Monsieur le Maire : « C'est tout simplement parce que lorsqu'on annonce le taux d'endettement, il s'agit des emprunts que nous avons contractés nous-mêmes. Or, ce qu'on me retire là, c'est retirer de l'Attribution de Compensation. Sur la ligne budgétaire, je ne peux pas intégrer parce que ce n'est pas un prêt que la commune a contracté. »

Monsieur LECLERCQ : « on est bien d'accord que ce sont des prestations qui ont été réalisés pour la commune ? »

Monsieur le Maire : « Pour une part, je ne sais pas comment cela a été évalué parce que lorsqu'on nous a vendu la fusion, normalement la MEL absorbait 95% de l'emprunt de la CCHD qui avait déjà été renégocié puisqu'on avait un emprunt toxique important. Finalement ce n'est pas que 5% qui nous sont revenus, c'était la mauvaise surprise mais encore une fois, il ne peut pas apparaître en tant que tel dans le budget puisque ce n'est pas un prêt que la commune a contracté, même si c'est à l'origine un prêt oui. »

Monsieur LECLERCQ : « Après je voulais juste remarquer comme en 2021 en 2022, notre capacité d'autofinancement qui était de 5,11 en 2021 et qui passe à 5,95 cette année. Comme en 2021 et pour 2022, vous dites que à termes, vous espérez repasser à 4 années. Donc une capacité de désendettement à 4 ans. N'est-ce pas là une ligne d'horizon puisque l'année dernière vous en parliez déjà, et puis on voit une augmentation de cette capacité... »

Monsieur le Maire : « C'est le résultat de l'emprunt qu'on a fait l'année dernière pour le restaurant scolaire, ça me semble logique non ? »

Monsieur LECLERCQ : « D'accord mais le fait que l'on soit sur un résultat qui soit supérieur à la strate ne vous interpelle pas ? »

Monsieur le Maire : « non. »

Monsieur LECLERCQ : « Une redite encore. L'augmentation des impôts. Tout compte fait, ça fera la 17^{ème} année qu'on n'augmentera pas les impôts. Je rappelle pour ceux qui n'étaient pas là 2003 on s'est pris 30%, 2005 on s'est pris 5%. Certes, ce n'était pas vous. Cela étant pour dire que les impôts n'ont pas augmenté ce n'est pas totalement vrai. Certes, votre taux de fiscalité va rester le même. En revanche, les bases ou les valeurs locatives comme vous voulez. Elle, elles augmentent, elles ont augmenté de 0,10 l'année d'avant, 0,21 cette année et là elles vont augmenter de 3,4%. Alors moi je dis qu'il y a certaines communes qui revoient un peu à la baisse leurs valeurs relatives, ça n'a pas été le cas d'Allennes-les-Marais. »

Monsieur le Maire : « Alors, je ne vais pas reparler de ce qui s'est passé à cette date-là, ne pas augmenter c'est déjà une chose et de toutes façons je dis bien qu'on n'augmente pas le taux de la commune. Forcément le produit augmente puisque les valeurs locatives sont augmentées mais pas par la commune par l'Etat. Qu'est-ce que vous voulez que je réponde ? Ca fait quand même 17 ans qu'on n'a pas augmenté, on ne va pas en plus baisser. Je veux bien mais au final ça fait quand même beaucoup d'argent qui ne rentre pas. »

Monsieur LECLERCQ : « Oui, enfin ça fait quand même beaucoup d'argent pour le contribuable. Un euro, c'est un euro. »

Monsieur le Maire : « Sans doute ».

Monsieur LECLERCQ : « Moi, pour clôturer mon débat, j'avais juste une chose à aborder, c'est : Il y a une enquête citoyenne qui a été faite en 2021 sur le plan de circulation. Est-ce qu'il y a des points qui ont été retraités dans le ROB. Je n'en ai pas vu. »

Monsieur le Maire : « Non, il n'y a pas encore eu les conclusions. Ce sera le 25 mars prochain. En mairie d'Annoeullin, les 5 communes de l'ex CCHD prendront connaissance des résultats de l'étude du cabinet conseil. »

Monsieur LECLERCQ : « Donc ce sont des actions qui risquent de ne pas voir le jour en 2022 ? ».

Monsieur le Maire : « Bien sûr que si puisque ça concerne des travaux de voirie et les travaux de voirie, c'est la MEL qui les réalise. Les ateliers sont le point de départ des travaux que pourra réaliser la MEL. L'intégralité des travaux sera prise en charge par la MEL. »

Monsieur MINNENS : « on a un peu un copier-coller de 2021 en 2022. A un moment donné vous dites qu'il y a des créances qui sont grevées. C'est quoi ? »

Monsieur le Maire : « Bon d'une manière générale, je ne pensais quand même pas qu'un Débat d'Orientations Budgétaires, c'était quand même autre chose... »

Monsieur MINNENS : « Je n'ai pas fini... »

Monsieur le Maire : « Non ce n'est que ça, vous demandez des explications de texte ou dressez des critiques sur ce que j'ai écrit. Faites-moi plutôt vous des propositions. Savoir comment vous auriez vous dépensé le budget d'investissement. Bon alors quelle page ? »

Monsieur MINNENS : « Vous ne voulez pas répondre, vous ne voulez pas répondre... »

Monsieur le Maire : « J'ai déjà répondu à 3 questions préalables alors qu'encore une fois le délai était dépassé... »

Monsieur MINNENS : « Monsieur le Maire, votre truc, il fait quinze pages... »

Monsieur le Maire : « Mon truc, ça s'appelle un Rapport d'Orientations Budgétaires... »

Monsieur MINNENS : « Il faudrait tout ingurgiter en si peu de temps, il faut nous laisser le temps d'analyser pour être objectif et puis ça s'appelle un débat donc on a le droit de débattre... »

Monsieur le Maire : « Pour moi ce n'est pas un débat, c'est un assemblage de critiques, ce n'est pas pareil, alors à quelle page que je dois regarder ? page 4. Je viens de répondre c'est le SDIS que la MEL a oublié de nous facturer. Comme c'est une erreur de leur part, ils nous proposent d'étaler cette créance sur 2 ans. »

Monsieur MINNENS : « Au niveau du fonctionnement durable de la collectivité, page 9. Vous mettez que la volonté de la commune est de maîtriser la consommation des fluides mais vous n'évoquez pas les augmentations du gaz et de l'électricité qui vont bondir de 40% ni l'impact que cela aura sur le budget communal, ni les mesures que vous allez prendre pour respecter les objectifs de plan climat de la Mel notamment sur les réductions des gaz à effet de serre... Il n'y a pas de piste en fait. C'est bien d'y penser mais il n'y a pas de piste. »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, j'ai vu moi aussi que l'électricité et le gaz allaient augmenter... qu'est-ce que vous voulez que je fasse moi dans le budget ? Vous êtes au courant vous des augmentations qui vont arriver ? ou des baisses ? »

Monsieur MINNENS : « On en entend quand même parler ! Il s'agit de prévoir et agir ! Par exemple, vous parlez du suivi avec Linky, vous l'avez déjà dit en 2021, ça veut dire que vous faites déjà du suivi maintenant ? de la consommation analytique ? »

Monsieur le Maire : « Oui, je reçois régulièrement des alertes de surconsommation pour la salle ici par exemple... donc oui on a des alertes EDF dès qu'on a des consommations différentes. Donc on agit oui. »

Monsieur MINNENS : « Donc après vous dites une implication plus soutenue dans le développement durable, Quelles actions par exemple ? »

Monsieur le Maire : « Faut que j'écrive tout dans le ROB ? C'est une analyse de texte que vous faites, ce n'est pas un débat... »

Monsieur MINNENS : « Bon, on va continuer... »

Monsieur le Maire : « oui, oui, continuez... »

Monsieur MINNENS : « C'est pareil pour le projet de bourse au permis de conduire, ça devait être arbitré en 2021 et vous redites que ce sera arbitré en 2022 donc... »

Monsieur DAL MORO : « J'ai jugé avec monsieur le Maire et d'autres membres du CCAS que ce n'était peut-être pas la priorité du moment la bourse au permis de conduire dans cette époque de crise. On est resté sur des axes prioritaires : les temps du midi, accueillir les gamins dans les bonnes conditions sanitaires et compagnie donc le permis de conduire ça n'a pas été la priorité mais il y a eu d'autres priorités. La sécurité des enfants, des agents... tout simplement ».

Monsieur MINNENS : « Ça relève du CCAS... »

Monsieur DAL MORO : « Je suis d'accord, je suis au CCAS, d'ailleurs les questions du CCAS, il faut les poser au CCAS ».

Monsieur MINNENS : « Monsieur DAL MORO, on cherche à comprendre c'est tout. »

Monsieur le Maire : « On en parle en réunion du CCAS et d'ailleurs vous avez un membre de votre groupe qui y siège. Donc vous êtes au courant de ce qui se passe. »

Monsieur MINNENS : « Après vous parlez de l'éclairage public, basé sur les conclusions de l'audit...Moi j'aimerais bien avoir des informations sur l'audit donc je profite de le dire maintenant. »

Monsieur le Maire : « Monsieur MINNENS, je savais que vous alliez me poser cette question. Donc le rapport de l'audit qui nous a coûté 10 000€ fait 60 pages, il est certainement plus étoffé que celui que vous auriez dû nous donner pour nous aider dans la démarche. La dépense globale 395 000€ vu l'état du patrimoine actuel. On a budgété une somme cette année pour la mise en conformité et en sécurité notamment sur les armoires. C'est programmé on a mis un PPIM éclairage public »

Monsieur MINNENS : « Ensuite le PPIM école Maternelle : on a démarré en 2020 avec 1 522 000 ensuite au ROB de l'année dernière on était à 1 538 000€, au mois de mai on arrive à 1 760 000 en Conseil Municipal, au mois de septembre à 1 864 000€ sans intégrer l'architecte, la démolition et le mobilier donc en les intégrant on arrive à 2 000 090€ et maintenant on arrive 2 356 000€... On va arriver où quoi ? Par rapport au ROB de l'année dernière on est à + 59%... »

Monsieur le Maire : « Vous êtes à la page 13 ? Lisez la dernière phrase...Qu'est-ce qui est écrit ? »

Monsieur MINNENS : « Il est marqué que ça comprend le mobilier global... »

Monsieur le Maire : « Alors ne comparez pas le montant des travaux HT qu'on vous a donné avant alors ! »

Monsieur MINNENS : « D'où l'intérêt de ne pas comparer des carottes et des navets... »

Monsieur le DGS : « Excusez-moi monsieur MINNENS, dans les marchés publics on consulte en HT oui ? Après ce qu'on paye on le paye en TTC. Le FCTVA arrive deux ans plus tard excusez-moi. On récupère exactement 16,404%. Le montant est celui-là. Donc forcément avec ce jeu, le montant ne peut pas être le même que celui à 1 800 000€ monsieur MINNENS. C'est de la comptabilité publique, c'est évident. Je suis désolé mais là. A ce moment posez la question à l'avenir je suis disponible. »

Monsieur MINNENS : « Au niveau de l'emprunt, on emprunte 600 000€. On part à 1 538 000€ pour la subvention. On a un autofinancement en 2021 de 938 000€, là on arrive à un autofinancement de 1 800 000€ avec le budget à 2 400 000€. Donc ça fait quand même une sacrée différence aussi. »

Monsieur le Maire : « Mais il y a les subventions dedans ! »

Monsieur MINNENS : « On sait combien ça va être ? »

Monsieur le Maire : « Mais bien sûr. Elles sont notifiées à l'euro près. »

Monsieur MINNENS : « Vous avez reçu l'acceptation ? »

Monsieur le Maire : « Mais bien sûr. Je ne me permettrais pas de mettre une subvention qui n'est pas acquise. »

Monsieur MINNENS : « On ne l'a pas le montant de la subvention. »

Monsieur le DGS : « On n'a pas voté 300 000€ de subvention Villages et Bourgs au Département ? On n'a pas voté 221 000€ du Plan de Relance ? On n'a pas voté 154 000€ de la MEL ? On ne l'a pas voté ça ? Je m'excuse mais oui effectivement je sors de mon devoir de réserve mais quand j'entends ça ce n'est quand même pas vrai. Vous l'avez voté, on en a voté toute l'année. Je ne fais que ça de faire des dossiers là-dessus. Vous ne pouvez pas sortir des chiffres en dehors de la vérité. On ne peut pas jouer avec les chiffres sans dire la vérité, ce n'est pas possible ça. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Le devoir de réserve c'est quand vous portez des jugements. Mais là vous ne sortez pas de votre devoir de réserve. »

Monsieur le DGS : « Tout ça vous l'avez voté, on vous l'a présenté en délibération. Vrai ou pas ? Je suis désolé mais quand je parle de débat stérile c'est bien de ça dont il s'agit. Tout ça je répète vous l'avez voté. J'ai l'historique des conseils. Si vous voulez... »

Monsieur le Maire : « Ou alors vous ne lisez pas les comptes-rendus cependant vous en êtes destinataires, vous êtes physiquement présent, enfin il y a un truc que je ne comprends pas là. »

Monsieur le DGS : « Tout ça vous l'avez vu, la seule subvention pour laquelle il y a un doute c'est celle de la DETR puisque c'est un report de 2021 sur 2022. Toutes les autres on les a, on les a au centime près. Ces dossiers- là, je les ai instruits et rédigés, je vous assure que ça prend du temps, alors entendre dire qu'on n'a pas les subventions ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. Vous avez dit on n'a pas les notifications, on les a. On a un arrêté du Département, on a un arrêté du Préfet... Donc c'est bon. On ne peut pas dire 2 400 000€ moins 600 000€ pour évaluer les fonds propres à 1 900 000€ pour la Ville ce n'est pas vrai. Puisqu'il y a déjà 700 000€ c'est de la subvention assurée. Et à ça, on essaye d'aller chercher encore 280 000€ de la DETR... Ça voudrait dire qu'on est à 1 000 000€ de subvention. Donc 1 000 000€ + 600 000€, ça fait 1 600 000€ sur un budget de 2 400 000€ donc ça ne fait pas 1 900 000€ de notre poche mais faites la différence ça fait 800 000€, ce n'est pas tout à fait la même chose. Désolé, il faut être précis. »

Monsieur MINNENS : « Bon au niveau de l'éclairage public, vous venez de répondre donc vous prévoyez 30 000€ mais si on voulait faire vraiment quelque chose, on arriverait à 300 000€... »

Monsieur le Maire : « 394 000€, allez 395 000€ TTC. »

Monsieur MINNENS : « Moi j'en ai terminé. »

Monsieur LECLERCQ : « Ce n'est pas le fruit d'une consultation. On n'est pas à l'abri d'une bonne ou mauvaise surprise lors de la mise en concurrence ».

Monsieur le DGS : « Dans l'état actuel des choses que des mauvaises mais bon... »

Monsieur le Maire : « Pour la vidéosurveillance, je pense que l'on aura une bonne surprise mais là... On peut toujours l'espérer monsieur LECLERCQ. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « En conclusion monsieur le Maire, quand vous indiquez que la fiscalité est stable, je pense qu'il aurait été pragmatique de proposer une baisse des impôts mais vous avez expliqué que ce n'était pas possible vu l'augmentation des matières premières et des fournitures énergétiques qui impactent également directement les Allennois. La politique d'animation locale manque d'ambition, je trouve qu'elle ressemble étrangement à celle du dernier ROB mais avec un an de plus. On aurait aimé voir le développement des actions de soutien à destination du monde associatif, de l'accompagnement des personnes âgées, nous aurions aimé voir une politique de développement durable clairement affichée et devenue importante aux yeux de tous. Monsieur MINNENS a essayé de détailler les points mais ce qu'on veut dire c'est qu'il n'y a pas de ligne directrice quant à l'éclairage public. On a des investissements certes mais non regroupés pour nous permettre une lecture plus facile. Et surtout, quand nous observons les 2 446 043€ avec les subventions et tout ça effectivement on en a parlé mais ça représente 91,5% de vos dépenses d'investissement. Que pourrez-vous faire d'autre ? Comment pourrez-vous respecter vos promesses électorales puisque la dette sans être alarmante va probablement vous empêcher d'investir pendant votre mandat puisque vous indiquez aussi que l'objectif est de réduire la dette de 900 000€ d'ici 2028. Quid du terrain synthétique, vous allez dire On revient toujours là-dessus. Alors il y a une provision on l'a vue de 50 000€ mais c'est maigre car le budget travaux est important. Donc les chiffres parlent c'est un fait mais les choix parlent aussi aux Allennois. Nul ne peut se dérober devant ses responsabilités, nous sommes et restons une opposition responsable et vigilante. Nous sommes et le serons encore davantage avec la présentation de votre budget. Il s'agit bien là de la gestion des deniers publics qui vous est si chère, mais finalement des deniers des Allennois qui sont en droit d'attendre l'application de vos promesses. Voilà nos observations monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « C'est un beau débat d'orientations budgétaires je trouve... »

Madame DORCHIES-BRILLON : « On débat, on essaie de débattre. Mais c'est compliqué de débattre. »

Monsieur le Maire : « Donc si je comprends bien, la commune est mal gérée financièrement, je ne vais pas arriver à tenir mes promesses. Par contre, faudrait que je fasse tout, tout de suite, que je fasse tout l'éclairage public, poser des panneaux photovoltaïques mais alors d'un côté je dépense de trop ou mal et dans certains domaines ce n'est pas assez. »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Je dis simplement que votre projet est un projet important et qu'il risque de mobiliser l'essentiel de l'investissement. »

Monsieur le Maire : « Le mandat se termine en 2026, je n'ai pas dit aux Allennois que j'allais tout faire en 2020 et 2021. Je vous rappelle quand même qu'on a subi et qu'on subit toujours une crise sanitaire donc... »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Bien sûr et vous avez comme objectif et c'est tout à votre honneur de réduire la dette d'ici 2026. »

Monsieur DAL MORO : « Moi j'ai juste une question à vous poser Madame DORCHIES ainsi qu'à votre équipe. Quel est votre ROB ? Qu'est-ce que vous proposez sur 2022 ? »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Vous plaisantez monsieur DAL MORO là ? Qui présente le ROB ? »

Monsieur DAL MORO : « Vous qu'auriez-vous fait en 2022 ? »

Monsieur le Maire : « C'est bon Stéphane... »

Monsieur DAL MORO : « Dès qu'on la pousse dans ses retranchements ça ne va plus... »

Madame DORCHIES-BRILLON : « Là c'est n'importe quoi, c'est surréaliste attendez. Demander à l'opposition quel est son ROB »

Monsieur DAL MORO : « Je vous demande ce que vous proposez. Que proposez-vous ? »

Monsieur le Maire : « C'est bon Stéphane, encore une fois je prends ça comme un assemblage de critiques... »

2 – Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle à Madame AMUSAN, Madame MAS, Madame NOUE-FIRMIN, Madame DORCHIES et Madame BOUSSEMART concernant la réunion de la commission de contrôle des listes électorales. La réunion doit avoir lieu entre le jeudi 17 mars et le dimanche 20 mars. Donc ce sera le samedi 19 mars à 9h du matin en mairie. Vous prenez note ?

Fin de séance 20h19.



Le Maire,

G.MAYOR